



Invitation

À la 16e l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du jeudi 16 avril à 14.15 à l'hôtel Mont Cervin Palace à Zermatt (ouverture des portes dès 13h30)

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:

1. Présentation du rapport annuel

Présentation du rapport annuel et des comptes annuels de BVZ Holding AG ainsi que des comptes de groupe pour l'exercice 2014 et prise de connaissance du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels et de groupe.

2. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels de BVZ Holding AG ainsi que des comptes de groupe pour l'exercice 2014

Le conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels de BVZ Holding AG ainsi que des comptes de groupe pour l'exercice 2014.

3. Décharge des membres du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration propose la décharge globale des membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2014.

4. Utilisation du bénéfice disponible et fixation du dividende

Le conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice disponible de l'exercice 2014 de BVZ Holding AG de la manière suivante et de décider la distribution d'un dividende de CHF 11.00 par action nominative pour les 195 723 actions avec droit au dividende, entièrement en déduction des réserves issues d'apports de capital.

Utilisation du bénéfice au bilan

Report des bénéfices	CHF	89 968
Bénéfice de l'exercice 2014	CHF	16 096 678
Bénéfice au bilan disponible	CHF	16 186 646
Affectation à la réserve générale	CHF	-16 100 000
Report à nouveau	CHF	86 646

Distribution d'un dividende issu d'apports de capital

Montant des réserves issues d'apports de capital avant la distribution	CHF	7 416 320
Dividende	CHF	-2 152 953

Montant des réserves issues d'apports de capital après la distribution

CHF 5 263 367

Si la présente proposition relative à l'utilisation du bénéfice et à la distribution du dividende est approuvée, le dividende sera payé à compter du 23 avril 2015, sans être soumis à l'impôt anticipé, net et tous frais payés.

5. Modification des statuts

Le conseil d'administration propose de modifier les statuts selon le tableau en annexe de la convocation.

6. Élections

a) Élection du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose la réélection des membres suivants du conseil d'administration pour une durée d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire:

1. Abgottspon Beat, originaire de Staldenried, domicilié à Staldenried
2. Meier Balthasar, originaire de Winterthour, domicilié à Erlenbach ZH
3. Mooser Hans-Rudolf, originaire de Täsch, domicilié à Baltschieder
4. Ott Christoph, originaire de Murgenthal, domicilié à Worb
5. Schmid Jean-Pierre, originaire de Ausserberg, domicilié à Sion
6. Seiler Roberto, originaire de Zermatt, Brigue-Glis et Blitzingen, domicilié à Zermatt

b) Élection du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose la réélection de Schmid Jean-Pierre, originaire de Ausserberg, domicilié à Sion, comme président du conseil d'administration pour une durée d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

c) Élection des membres du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose l'élection des personnes suivantes comme membres du comité de rémunération pour une durée d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire:

- Schmid Jean-Pierre (président)
- Meier Balthasar
- Mooser Hans-Rudolf

d) Élection de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose la réélection de KPMG AG, sise à Muri b. Berne, en qualité d'organe de révision de BVZ Holding AG et du groupe pour l'exercice 2015.

e) Élection du représentant indépendant pour la prochaine assemblée générale ordinaire

Le conseil d'administration propose l'élection de Mr Dr. Fritz Anthamatten, avocat à Brigue, en qualité de représentant indépendant pour la prochaine assemblée générale ordinaire ainsi que les éventuelles assemblées générales extraordinaires qui seront tenues avant la prochaine assemblée générale ordinaire.

7. Approbation des rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction

a) Approbation des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2014

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2014 comme prévu par le rapport de rémunération.

b) Approbation des rémunérations des membres de la direction pour l'exercice 2014

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total des rémunérations des membres de la direction comme prévu par pour l'exercice 2014 le rapport de rémunération.

c) Approbation des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2015 comme prévu par le rapport de rémunération.

d) Approbation des rémunérations des membres de la direction pour l'exercice 2015

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total des rémunérations des membres de la direction pour l'exercice 2015 comme prévu par le rapport de rémunération.

e) Approbation des rémunérations des membres du conseil d'administration pour le premier trimestre de l'exercice 2016

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total des rémunérations des membres du conseil d'administration pour le premier trimestre de l'exercice 2016 (jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire) comme prévu par le rapport de rémunération.

f) Approbation des rémunérations des membres de la direction pour le premier trimestre de l'exercice 2016

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total des rémunérations des membres de la direction pour le premier trimestre de l'exercice 2016 (jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire) comme prévu par le rapport de rémunération.

8. Divers

Détails relatif à l'organisation

Aucune restriction de disposition pour les actions de BVZ Holding AG

L'enregistrement des actionnaires pour l'exercice du droit de vote n'a aucun effet sur le droit des actionnaires inscrits de disposer de leurs actions avant, pendant ou après une assemblée générale.

Rapport de gestion

Dès l'expédition de la convocation à l'assemblée générale, le rapport de gestion (le rapport annuel, les comptes annuels de BVZ Holding AG et les comptes de groupe, ainsi que le rapport de rémunération établi pour la première fois) et le rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2014 sont tenus à la disposition des actionnaires auprès de la direction à Brigue. Le rapport de gestion est disponible sur le site Internet de la société sous www.bvzholding.ch, *Investoren/Berichterstattung/Geschaeftsberichte*. En outre, tous les actionnaires qui sont inscrits dans le registre des actions et qui demandent à la direction de leur envoyer le rapport de gestion par la poste après réception de cette convocation, en reçoivent un exemplaire imprimé.

Cartes d'entrée

Les actionnaires qui sont inscrits dans le registre des actions le 17 mars 2015, à 18h00 (date limite), reçoivent une convocation, accompagnée de la carte d'inscription, de leur carte d'entrée personnelle et du matériel de vote. Un retour en temps utile de la carte d'inscription ci-joint facilitera la préparation de l'assemblée générale. Pour des raisons administratives, l'identité de tous les actionnaires ainsi que les informations relatives aux actions détenues seront enregistrées lors du contrôle d'accès. Nous vous prions d'apporter une pièce d'identité officielle ainsi que la carte d'entrée ci-jointe. Tous les actionnaires de BVZ Holding AG qui sont inscrits dans le registre des actions à la date limite ont le droit de vote.

Procuration

Conformément à l'article 14 alinéa 3 des statuts, lors de l'assemblée générale, un actionnaire de BVZ Holding AG peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant, Mr Dr. Fritz Anthamatten, Brigue, moyennant la procuration ci-jointe.

Les actionnaires qui ne participent pas en personne à l'assemblée générale et veulent s'y faire représenter par le représentant indépendant sont invités à notifier la procuration dûment signée, accompagnée de leurs instructions pour l'exercice du droit de vote, **au plus tard le 10 avril 2015** (la date de réception faisant foi) à Mr Dr. Fritz Anthamatten, avocat et notaire, Furkastrasse 32, CH-3900 Brigue ou à BVZ Holding AG, assemblée générale, Bahnhofplatz 7, 3900 Brigue.

Les actionnaires peuvent en outre donner au représentant indépendant leurs procurations et instructions pour l'exercice du droit de vote électroniquement sur la plateforme pour actionnaires Sherpany sur <http://www.sherpany.com/bvz>. Si un actionnaire donne ces instructions électroniquement ainsi que par écrit, seul les instructions électroniques seront prises en compte. Celles-ci peuvent être modifiées à tout moment jusqu'au 12 avril 2015 à 23.59 CET.

Pour la première fois, lors de l'assemblée générale de cette année, les actionnaires ne peuvent plus se faire représenter par les organes de la société ou par le dépositaire.

Sortie anticipée de l'assemblée générale

Pour permettre l'identification correcte de tous les actionnaires présents ou représentés, toute personne qui quitte l'assemblée générale de façon anticipée doit restituer le matériel de vote non utilisé à la sortie.

Moyens de transport

Les actionnaires sont invités à utiliser les transports publics. Pour emprunter le Matterhorn Gotthard Bahn, vous avez besoin du billet ci-joint (bleu) qui est valable pour tout le réseau ferroviaire du Matterhorn Gotthard Bahn.

Brigue, le 18 mars 2015

BVZ Holding AG

Pour le conseil d'administration:
Jean-Pierre Schmid, président